

Madame La Commissaire enquêtrice

Je dénonce l'implantation de ce parc photovoltaïque industriel sur l'espace protégé du captage d'eau de Lannuchen. Que devient l'arrêté du 18 mars 2007 qui interdisait toutes sortes de construction sur cet espace en obligeant les agriculteurs du secteur à quitter leur exploitation ? Promesse avait été faite que plus rien ne serait construit sur cet espace PROTEGE, contrainte qu'ont respectée les riverains. Pourquoi aujourd'hui l'ARS change d'avis.

Je crains que cette construction défigure le patrimoine naturel de la commune et les paysages alentours, il existe certainement des lieux plus appropriés pour implanter ces centrales (friches, anciennes décharges, toits...) et surtout pas à proximité de maisons d'habitations. Ils sont nombreux les coureurs, les marcheurs, les cyclistes... qui parcourent ce circuit.

Il ne faut pas oublier tous les nuisances que peuvent générer ces installations photovoltaïques industrielles, notamment à la mise en œuvre et à l'exploitation de l'installation, atteinte à la biodiversité, les impacts liés aux travaux de mise en œuvre...

Il faut également souligner quelques nuisances pour la santé des personnes :

- Le bruit
- Le champ électromagnétique
- La pollution chimique
- La réverbération

Je m'oppose fermement à la construction de cette centrale, je me répète cette zone est **protégée**, va-t-on continuer à boire de l'eau potable dans le secteur ? Quel héritage laisserons-nous à nos petits enfants, arrières petits enfants...